

EDITORIAL

« Le plus grand des risques de l'amour est celui d'exercer son pouvoir avec humilité »¹.

Considérons, par hypothèse, que l'éducation est en quelque sorte un acte d'amour.

Cette démarche qui consiste à éduquer, ce chemin qui invite à évoluer, à modifier ses comportements, à apprendre de nouveaux savoirs, à acquérir de nouvelles compétences, est dès lors une façon d'exercer légitimement un pouvoir. Exercer un pouvoir, c'est essayer de changer le cours des événements de manière consciente ou inconsciente et prédéterminée, et il y a mille manières d'inclure cette dimension dans une relation. Car qui dit pouvoir dit risque d'arrogance, de suffisance, de dépendance affective, de mainmise, là où devrait régner l'humilité.

Ainsi, pour se prémunir des dangers qui la guettent, l'éducation va-t-elle générer elle-même une doctrine commune à tous ceux qui participent à son action : la doctrine des droits et des devoirs ; sorte de balise, de frontière entre ce qui concerne l'exercice légitime du pouvoir et ce qui serait de l'ordre de l'anarchie, de la négligence et, surtout, de l'arbitraire. Ainsi, la *Charte des Droits et des Devoirs* du Centre Reine Fabiola concerne-t-elle toutes les personnes accueillies au sein de l'institution mais aussi tous les membres du personnel impli-

qués dans l'accompagnement de ces adultes. Plus que de règles applicables à la lettre, il s'agit d'un cadre au sein duquel devra se situer toute action et qui permettra à l'éducation de s'exercer de manière légitime. Une fois ces frontières établies, toute mise en cause sera de l'ordre de l'arbitraire et donc contraire à l'éducation.

L'éducation est aussi un art et, par définition, tend à communiquer un maximum de messages avec très peu de moyens. Comme l'art, elle consiste à différer les réactions aux choses et au monde et à les transformer. Ainsi face aux comportements d'adultes handicapés mentaux, l'action éducative consistera non pas à « réagir » mais à anticiper, à cadrer, à inscrire dans une globalité, à accompagner... en se basant sur un cadre commun.

En juin 1996, nous avons consacré un numéro spécial d'*Emergences* à l'édition de la *Charte des Droits et des Devoirs* et à son illustration par des textes courts l'inscrivant dans une réalité de terrain. Depuis lors, onze années se sont écoulées, durant lesquelles ce texte a servi de référence officielle à toutes les personnes accueillies à Neufvilles et à toutes les équipes éducatives, attentives au quotidien à res-

pecter les droits des résidents et à leur rappeler, de manière concrète, leurs devoirs. Nous pouvons constater aujourd'hui les aspects positifs de cette formalisation dans toutes les dimensions, toutes les étapes et tous les instants de la vie au sein de notre institution. La *Charte des Droits et des Devoirs* fait l'objet d'une formation obligatoire pour tous au Service de Formation Permanente, et bon nombre arrivent à en intégrer l'essentiel à condition qu'on leur accorde suffisamment de temps.

Aujourd'hui, la charte est restée identique mot pour mot mais il nous a semblé utile d'actualiser, sur les pages en regard, les textes qui l'illustrent. Pour ce faire, nous avons utilisé une matière déjà existante, à savoir des articles ayant déjà été publiés, pour la majorité, dans des numéros thématiques de la revue. Et en guise d'amélioration à la compréhension de l'ensemble, de courtes interventions en caractère manuscrit constituent un fil rouge permettant de voyager entre la charte et les illustrations.

Nous vous invitons donc à découvrir ou à re-découvrir ce qui confère légitimité et constance aux actions de tous ceux qui sont impliqués dans la vie au sein du Centre Reine Fabiola.

Efren MORALES

Adjoint de Direction - Responsable pédagogique

¹ « Le chemin le moins fréquenté » Apprendre à vivre avec la vie. Scott Peck. Editions Robert Laffont Paris, 1987.

SOMMAIRE



Droits et Devoirs

<i>Editorial</i>	1
<i>Le Centre Reine Fabiola de Neufvilles</i>	3
Chapitre I	4
La personne et son intégrité physique et morale	4
1. LES BESOINS DE BASE	4
2. LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	6
a. <i>Vivre au Centre Reine Fabiola est un engagement personnel</i>	6
b. <i>Le développement d'un savoir-être</i>	8
c. <i>La personne et le développement du corps</i>	12
d. <i>Les relations humaines</i>	14
e. <i>Mixité, couple</i>	16
f. <i>La vie spirituelle, les croyances, les valeurs</i>	18
g. <i>La personne, la maladie, la mort</i>	22
3. LA FORMATION	24
Chapitre II	26
La personne et le groupe humain	26
1. LA PERSONNE ET LA CITOYENNETÉ	26
a. <i>Citoyen dans la ville, dans le village</i>	26
b. <i>Citoyen dans le monde</i>	
<i>Connaître, comprendre, agir</i>	30
2. LA FAMILLE	32
Chapitre III	36
La personne et l'institution	36
1. LA MAISON	36
2. LE TRAVAIL, L'ACTIVITÉ	38
3. LE TEMPS LIBRE	42
<i>Marjorie et la formation "droits et devoirs"</i>	46
<i>Pages loisirs</i>	47
<i>Brèves</i>	50
<i>Déjà parus</i>	52

«Emergences» revue trimestrielle du Centre Reine Fabiola de Neufvilles réalisée au service Communication.

Quatorzième année

Coordination : Christine VAN HAUWAERT

Assistante : Mélissa PIZZOLON

Maquette, infographie et couverture : Sabine HAESBROEK

Photographies : Catherine VANDERVELDE

Merci aux auteurs des autres photos.

Sérigraphie de Fabien LASSOIE et son équipe

Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle du contenu de la présente revue est interdite sans l'autorisation expresse et préalable du Centre Reine Fabiola de Neufvilles.

Abonnement pour 4 numéros :

De Belgique : 12,50 €

sur le compte 270-0476510-02

de l'asbl Institut Reine Fabiola

De France : 12,50 € par chèque barré « I.R.F. Emergences » ou sur le compte 30027-00003-644905-46

« I.R.F. »

Editeur responsable :

Michel BOURDON

455, rue de Neufvilles

7063 Neufvilles - Belgique

Tél : 067/33.02.25 Fax : 067/33.38.32

e-mail : communication@crfneufvilles.org

www.crfneufvilles.org

Bureau de dépôt

Soignies 1 - Belgique



chapitre I

la personne et son intégrité physique et morale

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...). »

Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 1.

1 LES BESOINS DE BASE

LA PERSONNE A DROIT AUX SOINS LUI ASSURANT, AU-DELÀ DU MINIMUM VITAL, LE PLAISIR D'EXISTER, DANS UN CLIMAT DE CONFIANCE ET DE RESPECT.

LA PERSONNE A LE DROIT D'ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ADULTE POUVANT DONNER UN SENS À SA VIE ET CAPABLE D'EN ASSUMER LES CONSÉQUENCES.

●○ DROITS

La personne a droit aux moyens nécessaires pour assurer sa santé :

- un cadre de vie adapté : confortable, sain et sécurisant ;
- une couverture des besoins de base ;
- un suivi médical préventif et curatif, un diagnostic et des soins adaptés à sa personne ;
- l'accès à l'information concernant le diagnostic posé à son égard ;
- une action éducative l'encourageant à prendre soin d'elle-même et lui permettant ainsi de s'affirmer comme un être unique ;
- un accompagnement face à certaines habitudes de vie dommageables pour sa santé physique ou morale (consommations abusives).

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être (...), notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires (...). »

Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 25.

○● DEVOIRS

La personne a le devoir :

- de participer à sa propre prise en charge dans la mesure de ses moyens ;
- d'accepter les soins fondés sur ses besoins physiques et psychiques ;
- d'accepter les contraintes médicales ou institutionnelles mises en place pour protéger son intégrité, ainsi que

« Le déficient mental a droit aux soins médicaux et aux traitements physiques appropriés (...). »

Déclaration des Droits du Déficiant Mental, art. 2.

Mon corps pense.
 Oui, mon corps pense.
 Si ma santé physique est une condition sine qua non de mon bien-être, je ne puis concevoir ce bien-être que par ma santé psychique.
 Bref, de la tête au corps et du corps à la pensée, il n'y a qu'un ensemble indivisé.
 On dit « individu » comme on dit « indivisé ».
 Ne pas être divisé.
 Ne pas être partagé.
 Voilà l'objectif.
 Si j'ai le droit d'être en bonne santé, j'ai le devoir de m'en occuper.

« Parfois, j'ai encore du mal... »

« J'ai du diabète et au début j'ai eu du mal à accepter que j'étais diabétique.
 Je ne savais pas ce que c'était, ce qui pouvait m'arriver.
 Suite à ça, je demande au Sefope pour suivre la formation « casserole à pression » dans le but de cuisiner plus sainement.
 Puis, cette formation s'est prolongée par un programme qui devait m'aider à prendre conscience de ma maladie. J'ai participé moi-même à la réalisation du programme en allant chercher

au service médical les réponses à toutes les questions que je me posais. J'ai appris aussi à tester toutes sortes de recettes et même un yaourt maison aux kiwis, que je déconseille vivement à chacun, la réaction kiwi-yaourt n'étant pas des meilleures, et même un « couscous diabétique ».
 Il y a déjà dix ans de cela.
 Il m'a aussi fallu une bonne dizaine d'années pour prendre conscience de cette maladie et de respecter le régime adéquat... et même parfois j'ai encore du mal, malgré mes progrès. »

Propos de Christine ZAGHDANE
 Recueillis par Annie DE BRUECKER

Prendre soin de soi, c'est nécessairement prendre soin de l'autre.
 Il n'y a pas d'alternative.
 Aucune société digne de ce nom, aucun groupe social ne peut subsister si l'un ne prend

pas soin de l'autre.
 Cela commence par deux.
 Parfois, on ose parler d'amour lorsque le bien-être et le bonheur sont vraiment partagés.

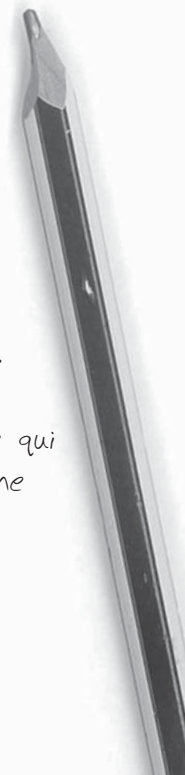
être à l'écoute de son corps...

(...) Le premier lieu d'information/formation sera la rencontre avec les infirmières lors de soins. Il faut d'abord être à l'écoute et poser beaucoup de questions. Chaque personne handicapée, avec ses propres mots, tente d'expliquer son mal être, ses douleurs. Et l'infirmière décrypte, rectifie par des mots plus justes, met en valeur les causes, soigne, explique un traitement, donne de petits conseils faciles à retenir... (...)

(...) Apprendre à utiliser des termes appropriés et à comprendre sa douleur, à la soigner le mieux possible. Apprendre à éviter la maladie : s'alimenter correctement, se couvrir, avoir une activité sportive... Mais aussi apprendre à être à l'écoute de son corps et de ses petits maux, à les signaler sans trop tarder.

Auteur Marie-France RUSTIN - infirmière
 Thème : Service médical - Formation
 Référence : Emergences n° 17, 1997, page 23

Soin.
 Soigner.
 Prendre soin.
 Soignées.
 J'écoute ce qui en moi résonne et raisonne.



chapitre I la personne et son intégrité physique et morale

2 LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL

LA PERSONNE A LE DROIT D'ÊTRE RECONNUE COMME UN ÊTRE COMPÉTENT, CAPABLE DE DÉVELOPPER SES RESSOURCES PROPRES ET DE CONSTRUIRE UN PROJET DE VIE. ELLE A LE DROIT DE SE POSITIONNER FACE AUX ÉVÉNEMENTS CLÉS DE LA VIE (LES RELATIONS, LES ENGAGEMENTS, L'AMOUR, LA SOUFFRANCE, LA MORT,...) ET DE RECEVOIR LE SOUTIEN NÉCESSAIRE POUR LES VIVRE.

a) Vivre au Centre Reine Fabiola est un engagement personnel.

La personne a le droit de recevoir toutes les informations relatives à la vie du Centre avant son entrée et à chaque fois que cela s'indique par la suite.

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, (...) »

Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 19.

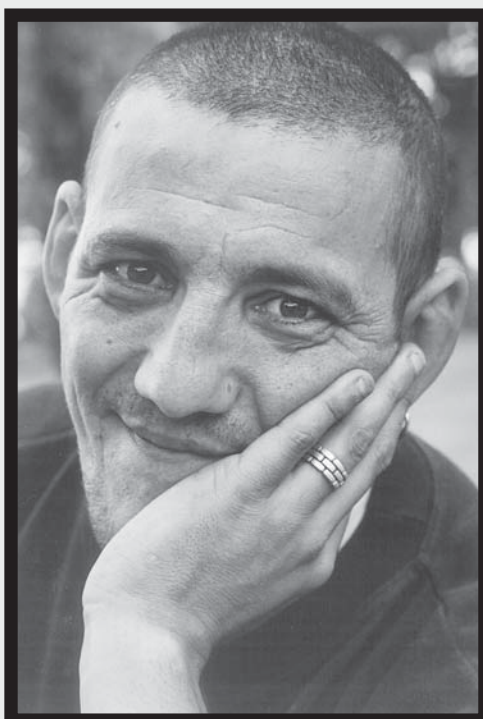


Elle a le droit de choisir d'intégrer le Centre ou de le quitter.

La personne a le droit de vivre au Centre sans qu'aucune discrimination ne soit établie à son égard.

Elle a le droit de dénoncer toute pratique discriminatoire dont elle ou autrui serait l'objet.

Durant sa vie au Centre, elle a le devoir de respecter son engagement, les valeurs en vigueur dans l'institution (respect de soi, respect de l'autre, respect de la vie privée, liberté d'opinion...) et les règles de vie qui en découlent.



au paradis !

Si tu devais exprimer en quelques mots qui tu es, que dirais-tu ?
Suis content d'être ici, aime bien travail, ris bien, bien luné.

As-tu l'impression d'être toi-même comme tu le veux vraiment, ici au Centre Reine Fabiola ?

Oh oui ! Moi fais tout tout seul ! Arrive dans ma chambre, préparer café tout seul, plus personne derrière mon dos. Paradis pour moi. Rentre chez moi, maman toujours derrière moi, je dis ça gentiment. Moi, je pète la forme, moi balader, moi heureux, moi au paradis !

Quelle est la décision la plus importante que tu as prise dans ta vie pour toi-même ?
Nous arriver ici. Social discuter avec moi. Au Castel. Décision de rester ici. Maman a pleuré.

Tu ne regrettes pas cette décision ?
Oh non ! Maintenant maman habite toute seule.

Que voudrais-tu réaliser aujourd'hui pour toi-même ?
Moi ici au paradis. Plus tard, habiter ensemble avec Patricia et se rapprocher nous deux, elle et moi.

Interview de Sven NENNO - Réalisée par Christine VAN HAUWAERT
 Thème : Autodétermination - Référence : *Emergences* n° 46, 2004, page 13



*Se rapprocher nous deux.
 Un pas.
 Un pas en avant.
 Un pas de côté.
 Un pas en arrière.
 C'est comme une danse.
 Cela se règle.
 Il faut du papier à musique.*

*Cela s'écrit. Cela se règle.
 Règles d'écriture.
 Règles de la musique.
 Le temps.
 La mesure.
 Cette contrainte du temps, de la mesure, de la note juste.*

la règle et ses nuances

En arrivant au Centre Reine Fabiola, Livio s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de règles à respecter. Or, les règles, ce n'était pas « son truc ». La démarche pédagogique adoptée a été de ne pas le forcer à signer tout de suite le contrat d'admission mais de laisser une période de réflexion supplémentaire. C'est le même principe qui a été appliqué pour Thibaut qui éprouvait de grandes difficultés à accepter et à suivre des règles. Aujourd'hui encore, il lui arrive de s'en écarter, une manière

pour lui d'attirer l'attention. Nous avons mené un travail conjoint entre l'équipe éducative du foyer et celle de l'atelier pour lui faire comprendre qu'on peut s'occuper de lui d'une autre façon qu'en réponse à ses provocations. Auparavant, dans son histoire personnelle, il avait manqué de limites et il a donc dû s'adapter à un tout autre type de fonctionnement.

La difficulté de ces personnes handicapées à suivre certaines règles est aussi le fruit d'une éducation « à la dure » où elles ont dû s'affirmer

très tôt. Quand elles sont entrées au Centre Reine Fabiola, on leur a demandé de fonctionner autrement et cela a pu générer une insécurité. Il est donc nécessaire d'adapter les règles au vécu de la personne et de lui donner le temps nécessaire pour réfléchir à ce qu'on attend d'elle en terme de comportement.

Il est indispensable que les équipes éducatives, en particulier celle du foyer et celle de l'atelier travaillent en complémentarité pour arriver à un résultat.

Joaquinne MAHY, responsable du Masy et Eric BAUWENS, responsable du Ceriseau